

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 3 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 septembre à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 27 août 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence du Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absent excusé représenté : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, Mme Monique PINET pouvoir à M. Roger PERRIN.

Secrétaire de séance : M. Antoine CAVROY.

**Le procès-verbal du Bureau communautaire du 15 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.**

**Délibération n° 2024-0903001 examinée le 03/09/2024 - Convention avec le SymCA pour élaboration d'une analyse des dynamiques territoriales**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte Centre Ardèche pour l'élaboration d'une analyse des dynamiques territoriales ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2024-0903002 examinée le 03/09/2024 - Convention d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec le Département de l'Ardèche**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer la convention d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec le Département de l'Ardèche ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2024-0903003 examinée le 03/09/2024 - Petites Villes de demain : avenant n° 1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Caisse des Dépôts**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie avec la Banque des Territoires ; autorise M. le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et de la Convention ; charge M. le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

**Délibération n° 2024-0903004 examinée le 03/09/2024 - Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État pour ajout de la transmission des marchés publics**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec les services de la sous-préfecture de Tournon sur Rhône, relatif à la télétransmission des actes de la commande publique ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (acquisition éventuelle d'une clé de télétransmission, paramétrages informatiques...).